



SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DES PERSONNES  
HANDICAPÉES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# France Relance : un plan de relance inclusif

Coup de projecteur  
sur les mesures  
dans le secteur  
du handicap

**Dossier de presse**

Juillet 2021



## Édito



**Sophie Cluzel**

Secrétaire d'État auprès du Premier ministre en charge  
des Personnes handicapées



Le Gouvernement est pleinement mobilisé pour faire face et protéger le pays des conséquences économiques et sociales de la crise tout **en accompagnant ceux qui en ont le plus besoin**. Le plan France Relance, présenté par le Premier ministre le 3 septembre dernier, consacre ainsi **100 milliards d'euros** sur une feuille de route ambitieuse pour bâtir la France de demain.

Alors que le handicap est la priorité du quinquennat depuis 2017, **cette relance inclusive et solidaire** représente une réelle opportunité pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap.

Le secrétariat d'État œuvre activement pour mobiliser ce plan de soutien sans précédent au profit du parcours de vie des personnes en situation de handicap.

Alors que le nombre de demandeurs d'emploi en situation de handicap était descendu sous la barre symbolique des 500 000 personnes avant la crise, il nous appartient de **favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi** pour poursuivre cette dynamique positive. À ce titre, nous avons notamment déployé, dans le cadre du plan France Relance, **l'aide à l'embauche des travailleurs handicapés**, prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

Améliorer l'autonomie des personnes en situation de handicap passe aussi par le développement de **l'accessibilité universelle**, dans tous les aspects de la vie, à l'image du renforcement de l'accessibilité des services publics numériques.

Accélérer le changement vers une société inclusive, c'est enfin investir dans **la recherche et l'innovation** pour répondre aux besoins spécifiques des personnes et trouver les solutions technologiques de demain au bénéfice du plus grand nombre.

Parce que les avancées pour le handicap profitent à tous, mobilisons tous les leviers du plan France Relance pour relever ensemble le défi de construire une société plus juste, plus solidaire et plus inclusive.



# Favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap

## Aide à l'embauche pour les salariés en situation de handicap

- **85 MILLIONS D'EUROS DU PLAN DE RELANCE** sont consacrés à la création d'une aide à la mobilisation des employeurs pour l'embauche des travailleurs handicapés (AMEETH).
- D'un montant maximal de 4 000 euros, cette aide s'applique aux embauches réalisées entre le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et le 31 décembre 2021.
- L'aide est attribuée aux entreprises du secteur privé et aux associations, quelle que soit leur taille, qui embauchent un salarié, en CDI ou CDD de trois mois et plus pour un salaire jusqu'à deux fois le Smic, et ce quel que soit son âge.

## 🔑 Chiffres clés

Au 30 juin 2021, **PRÈS DE 15 000 CONTRATS ONT ÉTÉ SIGNÉS**, dont **65 % en CDI**. **83 % des contrats** ont été conclus dans des petites et moyennes entreprises, toutes classes d'âges concernées (**35 % sur les 25/39 ans, 30 % sur les 40/49 ans, 28 % sur les plus de 50 ans**).



## Témoignages

### Célia, Lyon

« Grâce au plan France Relance, mon employeur a pu bénéficier de la prime de 4 000 euros pour le recrutement d'un collaborateur handicapé. J'ai ainsi été embauchée en CDI dans son restaurant. Je suis atteinte de déficience intellectuelle et travailler dans ce milieu me convient pleinement. Comme mes tâches sont précisément définies, c'est plus facile pour moi de les assimiler. »



## Aide au recrutement d'un salarié en situation de handicap en alternance

- › **2 MILLIARDS D'EUROS** du plan de relance sont consacrés au développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation pour tous les publics, dont ceux en situation de handicap.
- › Cette aide s'applique aux embauches réalisées en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation conclus entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 31 décembre 2021. Son montant est de **5 000 euros** pour les mineurs et de **8 000 euros** pour les majeurs.
- › L'aide est attribuée aux entreprises quelle que soit leur taille (sous condition pour les plus de 250 salariés). Dès lors que la personne recrutée est en situation de handicap, **le contrat d'apprentissage** peut être conclu **sans aucune limite d'âge**.



### Chiffres clés

**452 000** contrats d'apprentissage déposés au 23 mai 2021.

**1,8 %** des contrats d'apprentissage conclus en 2021 concernent des personnes en situation de handicap et **1,3 %** sur les contrats déposés en 2020.



### Témoignages

#### Soumaya, Marseille

« Grâce au plan de relance, j'ai été recrutée en contrat d'apprentissage. Je suis atteinte de troubles du spectre de l'autisme, et après avoir eu du mal à trouver ma voie professionnelle, j'ai intégré une formation de développeur web dans une PME. Je suis son premier salarié en situation de handicap. J'ai expliqué mes spécificités et depuis l'entreprise a réalisé que recruter un salarié en situation de handicap n'était pas si compliqué **si on en parlait avant !** »

#### Isabelle, Rennes

« Après avoir travaillé comme architecte, ma pathologie s'est aggravée et il m'a fallu envisager une reconversion professionnelle sur un métier plus adapté à mon handicap. J'ai opté pour une formation en alternance puisqu'**aucun plafond d'âge** ne s'applique quand on est en situation de handicap. Le groupe de BTP qui m'a recrutée sur un poste de coordinatrice qualité sécurité environnement a pu percevoir l'aide du plan France Relance pour couvrir une partie de ma rémunération. »

## Accompagnement spécifique *via* les plateformes emploi accompagné

- › **15 MILLIONS D'EUROS** sont dédiés au déploiement des plateformes labellisées « emploi accompagné ».
- › Ce dispositif permet la mobilisation d'un *job coach* externe qui dispense un accompagnement spécifique des personnes en situation de handicap et des employeurs afin de sécuriser l'accès à l'emploi et permettre le maintien en emploi.
- › Ce service est **entièrement gratuit** pour l'employeur et financé de façon pérenne.



### Chiffres clés

Au 30 juin 2021, **4 000 PERSONNES** bénéficient d'un accompagnement spécifique, notamment sur des situations de handicap psychique, trouble du spectre de l'autisme et déficience intellectuelle.



## Témoignages

### Philippe, DRH, Bordeaux

« Grâce à ce dispositif, nous avons pu maintenir en emploi Stéphane qui présente des troubles psychiques. L'impact de la crise sur son quotidien professionnel l'a fragilisé et nous nous sentions de plus en plus désemparés. La plateforme emploi accompagné de Gironde, nous a adressé un *job coach* expert de ce handicap, qui accompagne tant Stéphane que son manager et ses collègues, sur une durée indéterminée, avec une intensité qui varie selon les besoins exprimés. Nous pouvons désormais poursuivre sereinement notre collaboration professionnelle. »

### Pierre, Marseille

« Je suis sourd et muet et après plusieurs années en Esat j'ai souhaité intégrer le milieu ordinaire de travail. Grâce à l'accompagnement de la plateforme emploi accompagné des Bouches-du-Rhône, j'ai pu travailler mon projet en lien avec l'Esat que je viens de quitter. J'ai été recruté à temps plein par une entreprise adaptée et j'ai découvert le milieu de l'imprimerie. J'ai aujourd'hui un contrat de travail, un statut de salarié et le conseiller de la plateforme continue à me suivre de façon très régulière en lien avec mon nouvel employeur. »

### Jean-Louis, Tours

« Je suis devenu handicapé à la suite à un accident m'ayant causé des séquelles neurologiques. Grâce à la plateforme emploi accompagné d'Indre-et-Loire, mon employeur public a pu être accompagné gratuitement pour mieux appréhender l'impact de mon handicap sur mon emploi. Avec mon manager, nous avons des points réguliers avec le conseiller de la plateforme. Nous sommes tous deux rassurés par ce soutien qui me permet de poursuivre ma carrière en dépit de mon accident. »

## Mobilisation des dispositifs d'insertion pour les personnes en situation de handicap

- **900 MILLIONS D'EUROS** consacrés au développement des parcours emploi compétence (PEC), du contrat initiative emploi (CIE) et du renforcement de l'insertion par l'activité économique (IAE).
- Ces dispositifs s'adressent aux jeunes éloignés du marché de l'emploi, âgés de moins de 26 ans, et aux jeunes reconnus travailleurs handicapés, jusqu'à 30 ans inclus, **afin de faciliter leur accès à l'emploi durable.**



## Chiffres clés

**80 000 CONTRATS PEC** supplémentaires sont financés, au sein d'associations ou d'employeurs publics, par le plan France Relance sur 2021-2022 : **10 400** concernent des personnes ayant une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé, soit **14 %** du volume total.

**50 000 CONTRATS CIE** sont prévus : **2,2 %** des contrats réalisés depuis le début de l'année concernent des jeunes en situation de handicap.

**35 000 CONTRATS SUPPLÉMENTAIRES IAE JEUNES** sont proposés : **4,1 %** des contrats réalisés depuis le début de l'année concernent des jeunes en situation de handicap.



## Témoignages

### Manuela, Alès

« Je suis en contrat PEC au sein d'une association de mon département. Atteinte de troubles auditifs, je suis satisfaite de ce parcours qui me permet de me former, de développer mes compétences tout en étant accompagnée par un salarié de l'association devenu mon tuteur. »

## Une relance industrielle inclusive

- › **400 MILLIONS D'EUROS dédiés au fond de relocalisation**, en soutien aux projets industriels dans les territoires, bénéficiant à des projets à forte dimension inclusive, à l'image du projet Résilience développé au cœur de la crise sanitaire dans le secteur textile.
- › **100 MILLIONS D'EUROS consacrés au dispositif exceptionnel de soutien aux entreprises adaptées (EA)**. Le Fonds d'accompagnement à la transformation des entreprises adaptées (FATEA) exceptionnel a permis le soutien de **500 EA** qui se sont engagées à créer **11 500 emplois** dont **6 500 en 2021**, notamment dans le cadre de trois consortiums d'EA constitués pour positionner les EA sur des filières d'avenir : textile, numérique et automobile.
- › **15 MILLIONS D'EUROS mobilisés pour apporter un soutien à l'investissement des Établissements et Services d'Accompagnement par le Travail (Esat)**, pour la modernisation de leurs outils de production et de leurs activités commerciales, notamment dans le cadre de consortiums inclusifs.



### Pour tout renseignement

- › Le numéro gratuit d'assistance de l'Agence de services et de paiement (ASP) pour toute question sur l'aide à l'embauche : **0 809 549 549**
- › L'annuaire des dispositifs d'emploi accompagné labellisés : [https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2020-10/CFEA\\_ANNUAIRE%20DEAcC%202020%2006%2030%201.pdf](https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2020-10/CFEA_ANNUAIRE%20DEAcC%202020%2006%2030%201.pdf)
- › La liste des Cap emploi : <https://www.monparcours handicap.gouv.fr/annuaire>
- › Le Guide pratique de l'emploi accompagné : <https://handicap.gouv.fr/presse-actualites/ressources/les-guides/article/guide-pratique-de-l-emploi-accompagne>



# Développer l'accessibilité universelle

## Accessibilité des transports et des bâtiments publics

➤ **4 MILLIARDS D'EUROS** sont mobilisés pour améliorer l'accessibilité du bâti, priorité de l'effort de rénovation des bâtiments publics, notamment au profit des bâtiments de l'enseignement supérieur.



### Chiffres clés

**80 % DES LOCAUX UNIVERSITAIRES** sont désormais accessibles, qu'il s'agisse d'accessibilité réglementaire ou fonctionnelle. Les travaux de rénovation des universités et des Crous financés dans le cadre du plan France Relance permettront l'amélioration du niveau d'accessibilité des établissements.

➤ **2,5 MILLIARDS D'EUROS** dédiés au soutien de l'investissement des collectivités locales : **2 000 bâtiments** scolaires vont bénéficier d'une subvention France Relance permettant une rénovation énergétique ou une mise en accessibilité (**300 lycées, 230 collèges et 1 450 écoles du premier degré qui sont identifiées**).

### Focus

**Sciences Po Rennes** est l'un des établissements lauréat de l'appel à projets du plan France Relance.

Ce projet de rénovation vise à améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Dès octobre 2021, plus d'une trentaine d'interventions auront lieu, notamment la mise en place d'un nouvel ascenseur et de monte-personnes d'accès aux amphithéâtres, pour un montant de près de **2,8 millions d'euros**.



Madame la secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées Sophie Cluzel.

Salon ViVAtech, Paris, juin 2021

➤ **120 MILLIONS D'EUROS** pour améliorer l'accessibilité des transports pour les personnes à mobilité réduite. Ils vont être notamment mobilisés pour garantir l'accessibilité des gares SNCF d'ici 2025, afin d'améliorer la qualité de l'accueil.

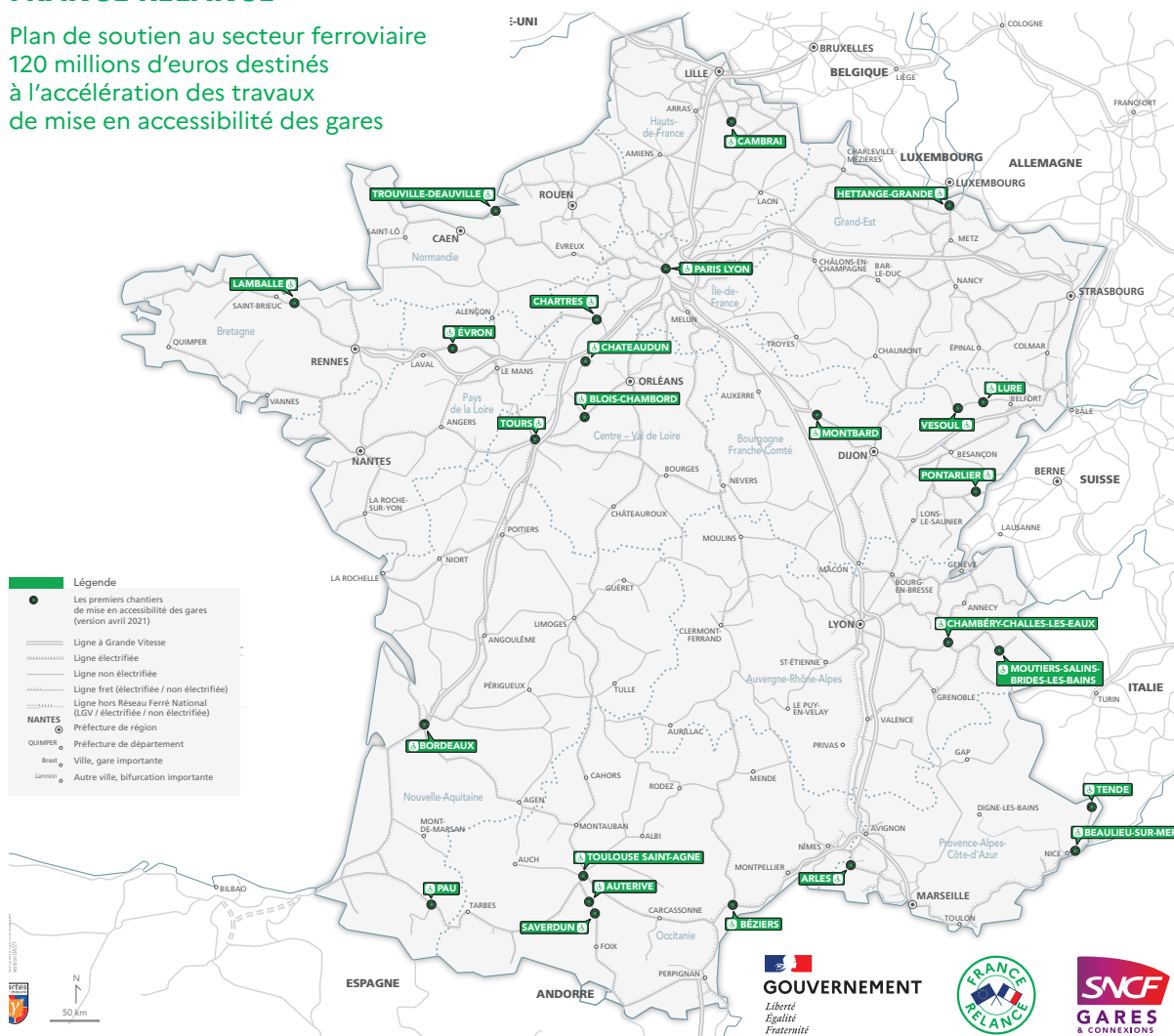
Focus

Le plan France Relance prévoit le versement d'une aide exceptionnelle de **4,7 millions d'euros** pour la mise en accessibilité de la **gare de Bordeaux Saint-Jean**, afin de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite.

Les travaux qui ont débuté en avril 2021, s'achèveront en septembre 2022. Ils prévoient l'installation d'ascenseurs sur les quais, le ré-haussement des quais pour supprimer la marche entre le quai et le marchepied du train ou encore la rénovation des escaliers d'accès aux quais.

FRANCE RELANCE

Plan de soutien au secteur ferroviaire  
 120 millions d'euros destinés  
 à l'accélération des travaux  
 de mise en accessibilité des gares





## Ambassadeurs de l'accessibilité

- › Déploiement de **1 000 jeunes en Service Civique**, d'ici 2022, engagés volontairement dans une mission d'intérêt général pour accompagner les établissements recevant du public (ERP) de proximité dans leur démarche de mise en accessibilité. Ils pourront s'appuyer sur la plateforme collaborative « **Accès libre** » dédiée au recensement en temps réel de l'accessibilité des ERP d'un territoire. **230 000 euros** sont consacrés à son développement.
- › Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général d'une durée de 6 à 12 mois, avec un minimum de 24 heures par semaine. Il est ouvert aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans en cas de situation de handicap. Le jeune volontaire bénéficie de l'accompagnement d'un tuteur désigné au sein de l'organisme qui l'accueille et d'une indemnisation par l'État à hauteur de **580 euros nets** par mois. **Cette indemnisation est cumulable avec l'allocation adulte handicapé (AAH).**
- › Le plan France Relance prévoit la création de **100 000 missions supplémentaires de Service Civique en 2020-2021**, s'ajoutant aux 140 000 missions financées chaque année par l'État.



## Témoignages

### Chloé et Mathilde, Clichy-la-Garenne

« Nous engager comme ambassadrices de l'accessibilité auprès de notre ville a été une expérience extrêmement enrichissante. Cela nous a permis de mieux connaître les enjeux du handicap et de l'inclusion et de nous engager au service d'une mission pleine de sens pour toute la société. Aller au contact des gestionnaires d'établissements recevant du public pour faire connaître les outils à disposition pour améliorer l'accessibilité était intéressant et cela nous a également permis d'affiner nos projets professionnels pour la suite. »

### Yann Jondot, Ambassadeur des ambassadeurs de l'accessibilité

« L'apport des jeunes ambassadeurs est une vraie richesse pour les collectivités. Là où ils ont déjà été déployés, comme à Vannes, ils apportent un regard neuf, ils créent un échange avec les commerçants de proximité et leur permet de faire progresser l'accessibilité du quotidien : celle du boulanger, du boucher, de la maison de la presse. Ils engagent la discussion avec les gestionnaires et le changement de regard peut s'opérer. Bien sûr, les ambassadeurs peuvent être eux-mêmes en situation de handicap ! Sensibiliser toute la société aux enjeux de l'accessibilité et aux difficultés concrètes que peuvent rencontrer les personnes en situation de handicap est indispensable. »

## Accessibilité des services numériques

- › **1 MILLIARD D'EUROS** investi dans la transformation numérique de l'État et des territoires afin de **renforcer l'accessibilité des services publics numériques**, dans la continuité des avancées réalisées pendant la crise sanitaire en matière d'accessibilité de la communication gouvernementale.
- › Avec **32 millions d'euros** spécifiquement dédiés à la mise en accessibilité des **250 démarches en ligne les plus utilisées par les Français** avec l'objectif d'attendre **80 % d'accessibilité d'ici 2022**.

## Focus



La **Place de l'emploi public**, site proposant les offres d'emplois publiées par les employeurs des fonctions publiques d'État, Territoriale et Hospitalière, a été rendue **100 % accessible** en janvier 2021. Cette mise en accessibilité a été réalisée grâce à la mobilisation du **Commando UX**, un programme lancé par la direction interministérielle du numérique (DINUM), pour accompagner les administrations selon leurs besoins.

# Investir dans la santé, la recherche et à l'innovation

Répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées  
grâce aux investissements issus du Ségur de la Santé

- › **1,4 MILLIARDS D'EUROS** investis sur trois ans pour la **modernisation des outils numériques en santé** et le rattrapage du retard dans l'interopérabilité d'un système informatique entre acteurs de santé pour afin d'améliorer les conditions d'accès aux soins des personnes handicapées et le suivi de leur parcours de soin (dossier médical personnel – DMP, développement de la télémédecine...).
- › **1,2 MILLIARDS D'EUROS** mobilisés pour la **rénovation de 65 000 places d'Ehpad** à horizon 2025 au bénéfice des personnes handicapées vieillissantes.
- › **600 MILLIONS D'EUROS** investis dans le **numérique du secteur médico-social** pour faciliter le quotidien des professionnels, la coopération des différents acteurs ainsi que l'accompagnement et le lien avec les familles.

## Focus



Le **programme ESMS numérique**, piloté par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), vise à généraliser l'utilisation du numérique dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS) avec le déploiement d'un dossier usager informatisé (DUI) pour chaque personne accompagnée.

- › **33 PROJETS** ont déjà été retenus et concernent des ESMS accueillant des personnes en situation de handicap.



## Une mobilisation du Programme d'investissement d'avenir (PIA) pour soutenir l'innovation

➤ **11 MILLIARDS D'EUROS** mobilisés sur le **quatrième PIA**, d'ici à 2022, pour soutenir l'innovation et en particulier l'investissement dans les technologies d'avenir (technologies numériques, recherche médicale et industries de santé).

### Focus

**La mobilisation du PIA permet de soutenir le développement d'innovations technologiques de rupture à destination des personnes en situation de handicap.**

Ces financements ont ainsi été mobilisés par l'entreprise **Clinatex (Grenoble)** sur le projet **BCI** (Brain Computer Interface) sur le développement d'un exosquelette piloté par la pensée afin d'améliorer l'autonomie des personnes tétraplégiques.



Monsieur le Premier ministre Jean Castex et Madame la secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées Sophie Cluzel.

**Démonstration de l'exosquelette développé par l'entreprise Wandercraft (Paris)**





**SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DES PERSONNES  
HANDICAPÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*